

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2026_138

Séance du 21 septembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 21 septembre 2026 à 20H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René de NICOLAY, maire.

Présents :

M. René de NICOLAY, M. Christophe MAUDET, Mme Hélène LE BIEZ, M. Jordan AUCLAIRE, Mme Myriam LEROUX, M. Olivier CORBIN, Mme Sonia POTTIER, M. Jonathan LOISTRON, M. Michel NÉRON, M. Jean-Paul TRICOT, M. Patrice OGER, Mme Martine PAPIN, Mme Martine DESVIGNES, M. Franck ISRAËL-ALEXANDRE, Mme Annie TILLY, Mme Brigitte ROGER-DUBLY, M. Christophe NOURRY, Mme Monika BRETON, Mme Sandra COGNÉ, Mme Mélanie LOISEAU, M. Antoine de NICOLAY, Mme Ophélie LEBOUIL, M. Jimmy REMARS, M. Jean LE GALLET, M. Flavien BEAUCÉ.

Absent excusé :

M. Pascal MONNIER donne pouvoir à M. Christophe NOURRY
Mme Sonia MAQUERE donne pouvoir à M. Jordan AUCLAIRE

Absent :

Mme Rachel AMATO
M. Nicolas DUFRENE

Secrétaire de séance : Mme Martine PAPIN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 
ID : 072-200077162-20260921-2026_138-DE

<u>Membres :</u>	En exercice	:	29
	Présents	:	25
	Votants	:	27

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À DES BESOINS LIÉS À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – ESPACE RONSARD

RAPPORTEUR : Monsieur René de NICOLAY, maire.

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Conformément à l'article L 313-1 du même code, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil municipal.

Compte tenu de l'évolution de l'activité de l'espace « Ronsard », il convient de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité.

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 17 septembre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **La création**, au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
- **L'imputation** des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le 30 septembre 2026.

La Secrétaire
Mme Martine PAPIN



Le Maire,
M. René de NICOLAY



Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 072-200077162-20260921-2026_138-DE

Berser
Levrault